Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260309-20260308-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
02/03/2026
Affichée le 02/03/2026

L'an deux mil vingt-six
Le lundi neuf mars à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
12/03/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, M. MARIE Christophe, Mme PRIOUL Joëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme GAUTON Gaëlle, M. de MONCUIT Jacques, M. VASLET Didier, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. GERVIS Philippe, Mme GOBE Ghislaine, M. QUERRY Christophe, M. LEGAVRE Jean- Luc, Mme NAWOJ Elisabeth, Mme LENDORMY Clémence, Mme BROSSAY Aurélie, M. JUHEL Arnaud, M. CHEVALIER Yohann, Mme BOUGOUIN Vanessa.

Absents excusés **:**
M. HURAUX Alexandre a donné pouvoir à M. JUHEL Arnaud
Mme BERTHEL Marlène, M. PONTAIS Jean-Philippe, Mme ROUTIER Laetitia, Mme BOUVIER Maria.

Mme NAWOJ Elisabeth a été nommée secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 19

2026.03.08) DEMANDE DE PARTICIPATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT CLASSE ULIS ECOLE PRIVEE (FOUGERES)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de la ville de FOUGERES pour prendre en charge les frais de fonctionnement d'un élève étant en classe d'intégration scolaire (U.L.I.S) de l'école privée St Joseph de Bonabry Fougères pour un enfant résidant dans la commune pour l'année scolaire 2025-2026. Le montant réel du coût élève est de 619 € 41 par an et par enfant en classe d'élémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu l'article L 442-5-1 du code de l'éducation,
Accepte de prendre ces frais de fonctionnement selon les montants définis pour l'année 2025-2026 soit un coût global de 619 € 41. La commune de Saint Marc le Blanc n'a pas de structure d'accueil pour ces enfants.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260309-20260308-DE

La dépense correspondante sera payée à l'article 657348 du budget.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 12 mars 2026

Le Maire :

O. GAIGNE